

Mr. ROATTINO René
S.C.I. MAGALI
125 BLD EMMANUEL ROUQUIER
06130 GRASSE



Mr. Le Maire de Grasse
Mairie de Grasse- Service Urbaniste
06130 GRASSE

Grasse le 19 Décembre 2016

Monsieur Le Maire,

Nous sommes propriétaires des parcelles N° 158-379-381, section EI, situées BLD EMMANUEL ROUQUIER à GRASSE, à côté de notre bâtiment L'INSTANT BASTIDE.

Sur la parcelle N° 158, une zone boisée est implantée (ci-joint document 1).

Comme on peut le constater sur ce document, l'ensemble des parcelles avoisinantes ne comportent aucune zone similaire.

Sur ce terrain est implanté quelques arbres, en majorité des pins, dont certains sont secs, penchent dangereusement, sont tombés sur la clôture mitoyenne, (photos jointes).

De plus, le bâtiment de L'INSTANT BASTIDE se développe à une grande vitesse, entre les cabinets médicaux, et les locations de salle.

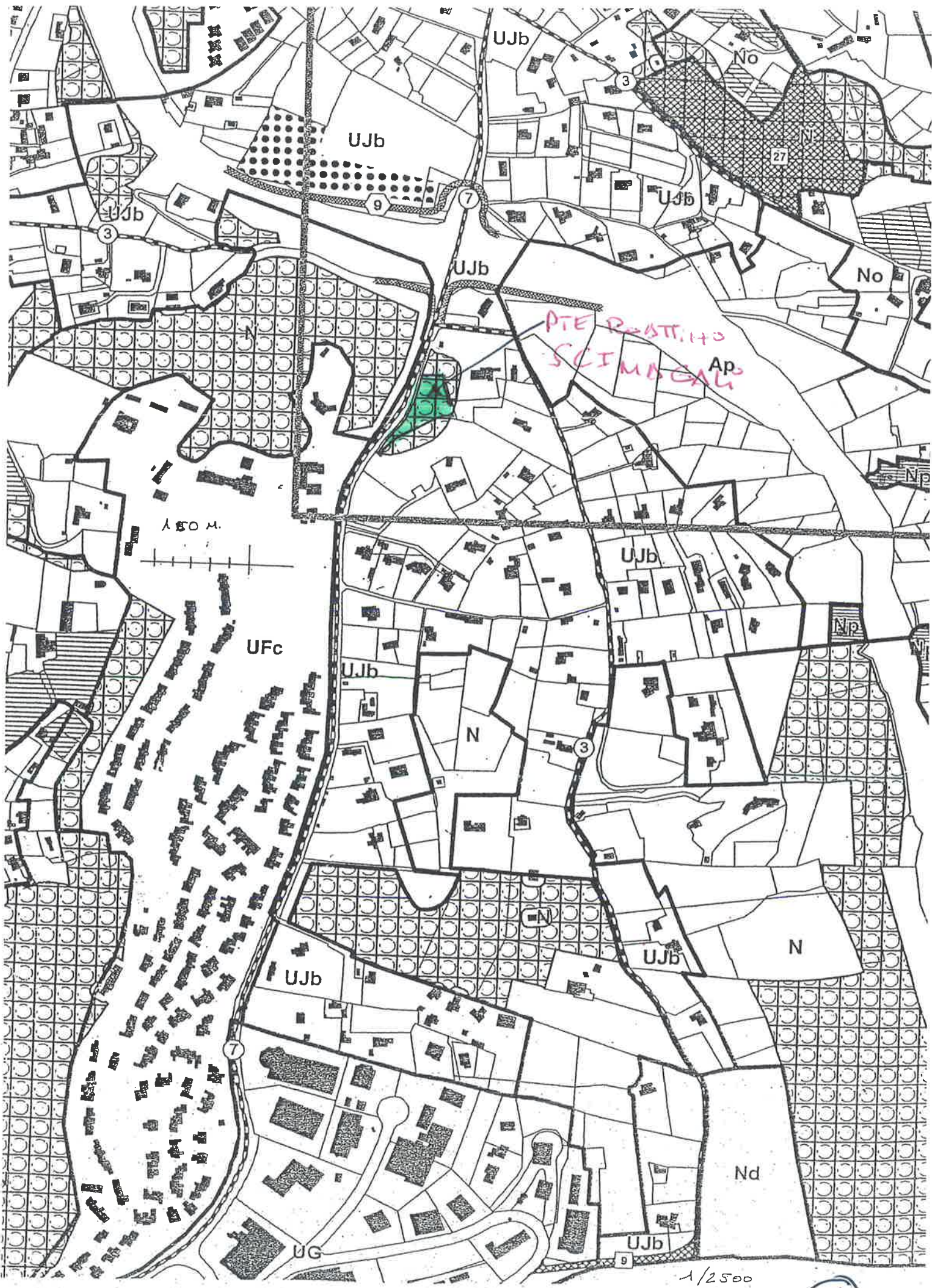
Afin de pouvoir développer l'ensemble des activités dans ce secteur, et pour les différentes raisons évoquées ci-dessus, nous vous demandons, dans le cadre du nouveau PLU, de bien vouloir supprimer cette zone, qui n'apporte pas grand chose, hormis des problèmes de végétations à régler en permanence.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'René Roattino'.

René ROATTINO



ПТЕ РОСТТ.НО
СЦИ МАГАЛ
Ап

150 м.

1/2500

1

ПТЕ-РОСТТ.НО (СЦИ МАГАЛ)

РТЕ. Родитно. (СЦИ.МДСАЛ)



РТЕ РОД ПТИЦО - (СИ МАГОСЛИ?)



Grasse, le 01 FEV. 2017

Monsieur René ROATTINO
SCI MAGALI
125 Bld Emmanuel Rouquier
06130 GRASSE

**Direction Générale
Adjointe Aménagement**

Affaire suivie par :
Irène KESTER
Service Urbanisme
réglementaire

Tél. : 04 97 05 22 00

Réf. :
NC/IK/IB/6068/17

Objet : Votre demande de révision du PLU.

Monsieur,

Par courrier en date du 19 décembre 2016, vous sollicitez la suppression de la protection espace boisé classé qui figure au Plan Local d'urbanisme sur votre parcelle EI 158.

Le conseil municipal de Grasse a prescrit la révision générale du PLU par délibération en date du 4 juillet 2013. La procédure réglementaire de la révision du PLU porte sur la totalité du territoire de la commune, et l'approbation du PLU révisé est prévue fin 2017. La vocation future de cette zone sera donc étudiée à cette occasion. Je prends note de votre demande, qui sera instruite dans cette procédure.

Je tenais à vous informer que si des motifs d'intérêt général justifiaient la modification de zonage de votre parcelle, elle devrait suivre la procédure réglementaire et passer les différentes étapes de validation de la Commission communale Equipement et Aménagement du cadre de vie, des personnes publiques associées, de l'enquête publique et du Conseil Municipal.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération la plus sincère.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à l'aménagement,
prospective urbaine, urbanisme,
application du droit des sols, habitat,
foncier, mobilité et déplacements



Christophe MOREL

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01